

COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N° 2022 / 101

Nous Frédéric LAHACHE, Maire de la Commune de LEVIGNAC SUR SAVE, Haute Garonne

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la BOURSE D'ECHANGE AUTOS-MOTOS organisée par Passion Mécanique en Save le samedi 21 et dimanche 22 mai 2022

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La circulation et le stationnement seront interdits :

Du Jeudi 19 mai 2022 20h au lundi 23 mai 8h

A tous les véhicules dans les voies communales suivantes :

- Place de la Halle
- Rue de la Mairie
- Rue de l'Eglise
- Bd Olmade
- Parking Ecole Maternelle - Rue Jean Moulin

ARTICLE 2

Des barrières seront mises en place à chaque extrémité des rues.

ARTICLE 2

Le Présent arrêté sera publié dans les conditions habituelles.

M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Léguevin est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lévignac, le 13 Mai 2022

**Le Maire,
Frédéric LAHACHE**

